

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Dîners-croisières – Le Diamant Bleu

Version 2026

Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « CGV ») sont proposées aux clients (ci-après le « Client ») par la société Le Diamant Bleu, dont le siège social est situé 6 quai Jean Compagnon, 94200 Ivry-sur-Seine, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 792 034 605.

Le Diamant Bleu est joignable au 01 77 17 65 67 ou à l'adresse électronique resa@le-diamant-bleu.fr.

Les présentes CGV sont communiquées au Client avant la conclusion du contrat et sont accessibles avant toute commande. Toute réservation, commande ou achat d'une prestation implique l'adhésion pleine et entière du Client aux présentes CGV, à l'exclusion de tout autre document, sauf conditions particulières acceptées par écrit par Le Diamant Bleu.

Article 1 – Champ d'application

Les présentes CGV régissent les prestations de dîners-croisières, brunchs, croisières avec restauration, événements et prestations associées proposées par Le Diamant Bleu. Elles s'appliquent aux clients particuliers, aux groupes, aux entreprises, aux agences et aux intermédiaires, sous réserve de conditions particulières convenues par écrit.

En cas de contradiction entre les présentes CGV et des conditions particulières acceptées par écrit, les conditions particulières prévalent.

Article 2 – Réservation et confirmation

2.1 Réservations individuelles – moins de 10 personnes

La réservation est effectuée prioritairement sur le site internet du Diamant Bleu. Elle peut également être effectuée par téléphone ou, le jour de la prestation, sur place, uniquement sous réserve de places disponibles.

La réservation individuelle devient définitive après paiement intégral de 100 % du montant de la prestation, sauf accord écrit contraire. Une confirmation de réservation ou un billet est adressé au Client par voie électronique.

Les passagers supplémentaires ne peuvent être acceptés qu'en fonction des places disponibles et après accord de Le Diamant Bleu. Les vouchers ou bons d'échange ne sont acceptés que s'ils ont été émis par un intermédiaire agréé par Le Diamant Bleu.

2.2 Réservations de groupes – 10 personnes et plus

Pour les besoins des présentes CGV, est considéré comme un groupe tout ensemble de 10 personnes et plus faisant l'objet d'une réservation commune ou d'un traitement commercial commun.

La réservation d'un groupe n'est ferme et définitive qu'après réception de l'acompte demandé, correspondant en principe à 50 % du montant total de la prestation, sauf conditions particulières.

Lorsque la réservation est effectuée plus de 30 jours ouvrés avant la prestation, une option peut être accordée pendant 10 jours ouvrés. Lorsque la réservation est effectuée moins de 30 jours ouvrés avant la prestation, l'option peut être maintenue pendant 3 jours. Pour toute réservation effectuée moins de 15 jours ouvrés avant la prestation, l'acompte peut être exigé immédiatement.

À défaut de paiement de l'acompte dans le délai indiqué, l'option est automatiquement annulée et les places peuvent être remises à la vente.

Le nombre définitif de participants doit être communiqué au plus tard 10 jours ouvrés avant la date de la prestation. Toute diminution au-delà de 10 % du nombre initialement prévu pourra ne donner lieu à aucun remboursement. Toute augmentation est soumise à l'accord préalable de Le Diamant Bleu et à la disponibilité des places.

Le solde doit être intégralement réglé au plus tard 10 jours ouvrés avant la prestation. À défaut, Le Diamant Bleu peut annuler la réservation, conserver l'acompte versé conformément aux conditions d'annulation applicables et refuser l'accès au bateau.

Pour les groupes de plus de 30 personnes, soit à partir de 31 participants, un forfait boissons d'un montant minimum de 30 € TTC par personne est obligatoire. Le contenu du forfait est précisé dans le devis ou les conditions particulières remis au Client.

2.3 Accès au bateau et vente sur place

L'accès au bateau est subordonné à la présentation d'un billet, d'une confirmation de réservation ou de tout autre titre valide délivré par Le Diamant Bleu, ainsi qu'au paiement intégral de la prestation, sauf accord écrit contraire.

Le Diamant Bleu peut refuser l'embarquement en cas de paiement incomplet, de billet non valide, de réservation inexistante ou de non-respect des règles de sécurité, sans préjudice des sommes éventuellement dues au titre de l'annulation.

Article 3 – Tarifs, menus et paiement

Les tarifs applicables sont ceux indiqués au moment de la réservation, sauf convention contraire. Les tarifs peuvent être révisés, notamment lors de la mise à jour annuelle des offres.

Les conditions tarifaires et menus applicables à la date de la prestation peuvent différer de ceux présentés antérieurement, sous réserve des conditions particulières acceptées lors de la réservation.

Les menus, plats et boissons sont susceptibles d'évoluer selon la saison, les commandes passées et la disponibilité des fournisseurs. Le Diamant Bleu peut remplacer un plat, une boisson ou un produit par un élément de nature et de qualité équivalentes, sans information préalable du Client et sans que cette modification ouvre droit à remboursement ou indemnisation.

Le Client doit signaler toute allergie, intolérance ou demande alimentaire particulière lors de la réservation et au plus tard dans le délai communiqué par Le Diamant Bleu. Malgré les précautions prises, Le Diamant Bleu ne peut garantir l'absence totale de traces d'allergènes dans les préparations réalisées à bord ou par ses fournisseurs.

Toute facturation différée est soumise à un accord exprès préalable. Sauf convention contraire, les factures doivent être réglées à réception et au plus tard dans les 15 jours ouvrés suivant leur date d'émission. Tout retard de paiement peut entraîner la facturation d'intérêts de retard calculés conformément aux dispositions légales applicables, sans escompte pour paiement comptant.

Article 4 – Dates spéciales

Des tarifs, menus, horaires, modalités de réservation et conditions d'annulation spécifiques peuvent s'appliquer aux dates événementielles, notamment :

- le 14 février ;
- le 14 juillet ;
- les 24 et 25 décembre ;
- le 31 décembre ;
- toute autre date annoncée comme événement spécial par Le Diamant Bleu.

Ces conditions spécifiques sont communiquées au Client avant la validation de la réservation et prévalent sur les conditions générales en cas de contradiction.

Article 5 – Annulation et report à l'initiative du Client

5.1 Clients individuels

Toute annulation doit être notifiée par écrit à resa@le-diamant-bleu.fr. La date de réception de la demande d'annulation est prise en compte.

Plus de 72 heures avant la prestation : le Client peut demander le remboursement total de la prestation, sous réserve des conditions particulières applicables aux dates spéciales.

Moins de 72 heures avant la prestation : aucun remboursement n'est dû. Le Client peut toutefois demander un report unique dans un délai maximal de 6 mois à compter de la date initiale, sous réserve de disponibilité et moyennant des frais de report de 15 € TTC par personne.

Le report est limité à une seule fois, ne peut être cédé à un tiers et doit concerner une prestation de valeur équivalente ou supérieure, la différence éventuelle restant due.

En cas de non-présentation ou de retard entraînant la perte du départ, aucun remboursement ni report ne pourra être demandé.

5.2 Groupes

Toute annulation totale ou partielle d'une réservation de groupe doit être notifiée par écrit à resa@le-diamant-bleu.fr.

Sauf conditions particulières plus précises indiquées dans le devis, l'acompte versé au titre de la réservation est conservé en cas d'annulation du groupe.

À compter de l'échéance de paiement du solde, soit 10 jours ouvrés avant la prestation, aucune annulation ne pourra intervenir et le montant total de la prestation restera dû, sous réserve des dispositions impératives applicables.

Toute diminution du nombre de participants communiquée après le délai prévu à l'article 2.2 pourra ne donner lieu à aucun remboursement.

Article 6 – Annulation ou modification à l'initiative de Le Diamant Bleu

Le Diamant Bleu peut annuler une prestation en cas de défaut de paiement total ou partiel. Dans ce cas, les sommes déjà versées peuvent être conservées conformément aux conditions applicables.

Les croisières sont soumises aux règles de la navigation fluviale. Le Diamant Bleu peut modifier l'horaire, la durée, le bateau ou l'itinéraire, notamment en cas de crue, de niveau d'eau incompatible avec la navigation, d'intempéries, de restrictions imposées par les autorités compétentes ou de nécessité liée à la sécurité.

En cas de crue ou de restriction de navigation, l'itinéraire peut être modifié ou la navigation peut être limitée, sans remboursement ni indemnité lorsque la prestation de restauration est maintenue et que la prestation est assurée dans des conditions de sécurité satisfaisantes.

Si la prestation doit être totalement annulée et ne peut pas être assurée, le Client est remboursé du montant de la prestation effectivement payé. Aucun remboursement de frais indirects, de transport, d'hébergement ou de tout autre coût consécutif ne pourra être exigé.

En cas d'annulation pour force majeure, le Client peut également demander un report dans les 6 mois suivant la date initiale, sous réserve de disponibilité.

Article 7 – Déroulement de la croisière et obligations des passagers

Les passagers doivent se présenter au lieu d'embarquement au plus tard 15 minutes avant l'heure prévue de départ. Tout retard ou toute arrivée après le départ entraîne la perte de la prestation, sans remboursement ni indemnité.

Les passagers doivent respecter les consignes de l'équipage, les règles de sécurité et les règlements applicables à bord. Le commandant ou l'équipage peut refuser ou interrompre l'accès d'une personne dont le comportement compromet la sécurité, l'ordre ou le bon déroulement de la prestation.

Les animaux et les objets ou matériels dangereux ne sont pas admis à bord, sauf autorisation préalable ou obligation légale.

Il est interdit aux personnes étrangères au service d'accéder sans autorisation à la timonerie, à la cuisine, aux locaux techniques ou à toute zone réservée à l'équipage.

Le Client est responsable des dégradations causées par lui-même ou par les membres de son groupe aux équipements, au bateau, au mobilier ou au matériel de Le Diamant Bleu.

Article 8 – Responsabilité

Aucune personne ne peut prétendre à une indemnisation au titre du transport ou de la prestation si elle ne dispose pas d'un billet, d'une confirmation de réservation ou d'un titre valide délivré par Le Diamant Bleu.

Le Diamant Bleu ne peut être tenu responsable des conséquences de l'inobservation des présentes CGV, des consignes de l'équipage ou des règlements de police applicables.

Le Diamant Bleu ne peut être tenu responsable des dommages résultant notamment d'une crue, d'un orage, d'une intempérie, d'une restriction administrative, d'un événement imprévisible ou d'une collision imputable, même partiellement, à un autre navire, sous réserve des dispositions légales impératives.

Le Diamant Bleu décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration des vêtements, bagages à main, téléphones, appareils photo, objets personnels ou autres effets appartenant aux Clients, sauf faute prouvée de la société ou disposition légale contraire.

Le Diamant Bleu ne dispose pas de parking privé et n'assure aucune surveillance des véhicules stationnés à proximité du lieu d'embarquement.

Article 9 – Réclamations et médiation

Toute réclamation doit être adressée par écrit à Le Diamant Bleu dans les meilleurs délais après la prestation, à l'adresse resa@le-diamant-bleu.fr, en précisant la date de la prestation, le numéro de réservation et l'objet de la demande.

Après avoir préalablement adressé une réclamation écrite à Le Diamant Bleu et en l'absence de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le Client consommateur peut saisir gratuitement le Médiateur

Tourisme Voyage, sous réserve que Le Diamant Bleu soit adhérent à ce dispositif et que les conditions de recevabilité soient remplies.

Médiation Tourisme Voyage (MTV)
CS 30958
75383 Paris Cedex 08

La saisine peut être effectuée selon les modalités indiquées par le Médiateur Tourisme Voyage. Le recours à la médiation est exclu lorsqu'une action judiciaire a déjà été engagée pour le même litige.

Article 10 – Données personnelles

Les données personnelles sont traitées conformément à la réglementation applicable, notamment au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés. Les informations relatives au traitement des données figurent dans la Politique de confidentialité de Le Diamant Bleu.

Toute demande concernant les données personnelles peut être adressée à rh@le-diamant-bleu.fr.

Article 11 – Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

En cas de litige, le Client consommateur peut saisir la juridiction compétente conformément aux règles légales applicables. Pour les clients professionnels, et sauf disposition impérative contraire, les juridictions du ressort de la Cour d'appel de Créteil sont compétentes.